

Réglementation Sanitaire pour l'Epidémie d'Ebola

Conformément à la loi sur les maladies transmissibles (B.E. 2523), le Royaume de Thaïlande exige que tous les passagers en provenance des zones touchées par le virus Ebola;

LA GUINÉE,

LA SIERRA LEONE,

LE LIBERIA, et

La Ville de LAGOS au NIGERIA

et arrivant en Thaïlande au cours des trois semaines (21 jours) suivant des retours des zones mentionnées ci-dessus, se présentent au BUREAU DE CONTROLE SANITAIRE pour les procédures sanitaires avant de passer à un CONTROLE IMMIGRATION. Ce processus est mis en place au profit de la santé publique et la sécurité des voyageurs. Les voyageurs qui ne respectent pas cette exigence sont soumis à une pénalité et se verront refuser l'entrée.